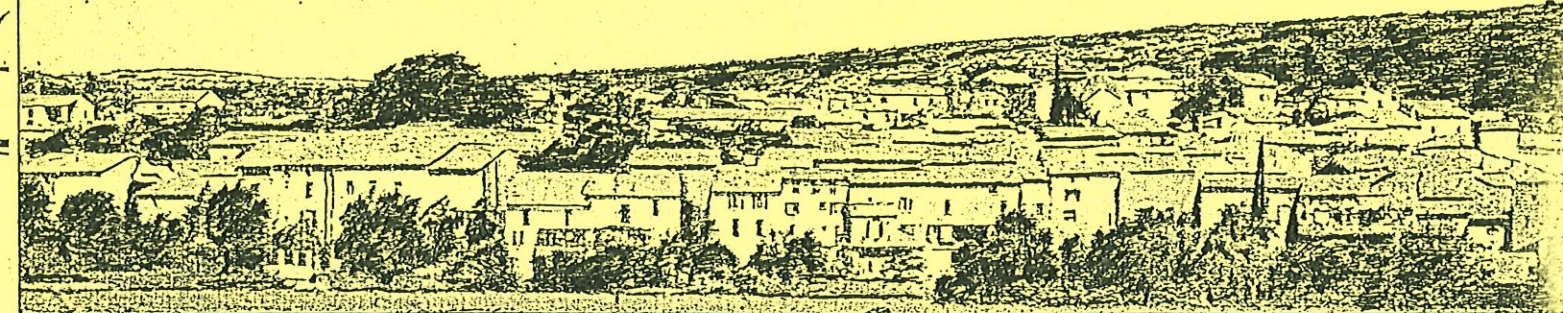




FÊTE DE LA SAINT-JUST

du samedi 20 juillet au mardi 23 juillet 1991



organisée par le Comité des Fêtes et les Associations du Village
« FÊTE FORAINE PERMANENTE »

SAMEDI 20 JUILLET

9 h 00 Tournoi de Volley-ball (ouvert à tous)
15 h 00 Concours de boules (2 en 2 choisis à la pétanque)
19 h 00 Les Boucles de l'Issole. Course pédestre (ouverte à tous)
21 h 00 Retraite aux flambeaux, fanfare
22 h 00 Grand bal public

DIMANCHE 21 JUILLET

8 h 00 Tournoi de sixte (ouvert à tous)
9 h 00 Tournoi de basket-ball
à partir de 9 h 00 Exposition de travaux du Club « Les Cigales »
11 h 00 Pétanque (3 en 3 choisis)
11 h 00 Apéritif offert par la Mairie et le Comité des Fêtes
Après-midi Animation par la « Compagny MORELLI »
22 h 00 Bal

LUNDI 22 JUILLET

11 h 00 « Boules » concours de « longue »
16 h 00 Jeux pour les enfants
22 h 00 Soirée spectacle suivie de bal (Compagny MORELLI)

MARDI 23 JUILLET

9 h 00 Reprise concours « Longue »
13 h 00 Aïoli
15 h 30 Concours boules « à la mêlée »
Concours boules « enfants »
22 h 00 Bal de clôture de la Fête (QUATRO RETRO)



BULLETIN MUNICIPAL

N° 26
JUILLET 1991

LE MOT DU MAIRE

Du 20 au 23 juillet se déroulera la Fête Patronale de la Saint-Just ; formons le vœu qu'elle nous apporte comme par le passé, dans un cadre familial et amical, liesse et détente.

Cette année encore, nous accueillerons, à Sainte-Anastasie, de nombreux parents, amis, vacanciers, dont beaucoup nous sont fidèles depuis de longues années. À tous, en votre nom, poursuivant une longue et chaleureuse tradition d'hospitalité, je souhaite la bienvenue.

Ceci étant, je sais que nombreux sont ceux qui aspirent simultanément, à des vacances paisibles dans un calme qui est encore l'une de nos richesses les plus précieuses. Cela est -si nous le voulons- conciliable et réalisable.

C'est le sens de ma démarche constante auprès de nos dévoués organisateurs bénévoles. Je sais qu'ils partagent cette préoccupation de maintenir nos festivités, accessibles à tous (enfants, jeunes, anciens), ceci dans un cadre délibérément éloigné d'un "tout venant touristique" ne correspondant absolument pas à nos souhaits ni au caractère de notre village.

VENTE ET USAGE DE PÉTARDS INTERDITS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/91

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte administratif.
2. Vote du budget supplémentaire.
3. Arrêté du projet de révision du P.O.S.

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

En l'absence de M. DEHAYE, Adjoint chargé du budget et en application des dispositions du code des communes, M. CUENOT, Premier Adjoint, présente le compte administratif du budget 1990.

Ce document récapitule le résultat de l'exécution, par le Maire, du budget voté par le Conseil Municipal.

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 204 183,87
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 522 798,22

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 407 600,89
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4 025 221,37

- RESTES A REALISER
INVESTISSEMENT : 715 525,00

- EXCEDENT DE CLOTURE : 705 840,17

Adopté à l'unanimité.

1. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1991

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget supplémentaire.

Ce projet prend en compte quelques besoins nouveaux et la répartition d'un excédent de clôture de 1990 de 705 840,17.

Une dépense prévisionnelle de 600 000 F environ est inscrite en investissement. Elle est destinée à financer divers projets communaux d'acquisitions foncières.

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 203 866
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 203 866

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 797 973
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 797 973

Adopté à l'unanimité.

Le compte administratif et le budget supplémentaire sont affichés à la Mairie où ils peuvent être consultés.

3. ARRETE DU PROJET DE REVISION DU P.O.S.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du P.O.S. a été élaborée et la situation actuelle du projet par rapport aux objectifs définis. M. CUENOT, Premier Adjoint, expose l'ensemble du projet et présente les différents points semblant aujourd'hui acquis ou au contraire présentant quelques incertitudes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents documents graphiques, du rapport de présentation du règlement et annexes, arrête le projet de P.O.S. à l'unanimité.

4. SUBVENTION ACCORDEE AU CLUB DE FOOTBALL

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 000 F au club de football du village.

Adopté à l'unanimité.

- la carte de membre du football club STE ANASTASIE

- l'assurance

- l'autorisation d'accès au terrain de football toute l'année

Le montant de cette carte est de deux cents francs (200 F) par joueur.

Les personnes désirant utiliser le terrain de football, sans carte de membre licencié, devront se procurer, auprès du club, une carte d'accès au terrain ; celle-ci, uniquement réservée à l'utilisation du terrain dans le but de pratiquer le football, n'ouvre pas droit aux avantages

de la carte de membre licencié ; son montant est fixé pour la saison 91/92 à cinquante francs (50 F).

A partir du 24 juillet 1991, l'accès au stade sera règlementé pour des raisons de sécurité et d'entretien. L'accès ne sera autorisé qu'aux personnes étant à jour de leur carte.

Un appel est aussi lancé aux joueurs de plus de 30 ans, pour la formation d'une équipe de vétérans.

En cas d'empêchement ou pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Monsieur Gérard KUSEK, quartier les Fabres, STE ANASTASIE, Tél. 94.72.22.89.

CHRONIQUE PROVENCALE



SANT QUENIS

"Sant Quenis de Camp
Qu'a Besso lou fan
Que de Santo-Estagié li van
Adjudas-nous"

Es ce que poudem legir sus un ouratori long doou camin de roumavage de Camp a Sant-Quenis.

Quillats sus la barro doou meme noum, si troboun la capelo e l'ermitage de Sant-quenis.

D'efiech la capelo es tancado sus la parroqui (la coumuno a l'ouro d'aro) de Camp, lou Sant si festejo a Besso, mai lou camin lou mai court per l'anar part de Santo-Estagié.

Fin-finalo poudem jougne St Quenis, sié de Camp, sié de Besso, sié de Sto-Estagié. Lou camin roumieou de Camp va d'aise d'aise dins la plano, passo dins lei camps, lei vignos avans de traversar dei bouas de pins fins qu'a la fouant oou pè de la puado finalo. Aquesto fouant es estado preso

per pougir d'aigo dins la communo de Camp e viam la cervi grosso mounte s'amoulouno l'aigo de la fouant.

Aqueou de Besso coumenço en ribo doou laquet e mounto oou mitan d'oustaus nous esparpaillats dins la coualo en dessus doou vilage. Puei passo dins un valadet e arrivo oou pè de la barro, viro a drecho e aro tout ben plan rejoubne lou camin de Camp que venem de n'en parlar.

La darniero puado si fa oou mitan d'uno fourest fouaço belo, que deou li estre despuei de temps e de temps estent que leis aoubres li soun grands e poulits.

Lou camin de roumavage que ven de Sto-Estagié es lou mai eizat e lou mai court tanben l'ai déjà dich. Parte de l'ameou de Naple passo davans l'ouratori vieil a mitat prefoundat, e l'ouratori nouu mounte si liege :

"O Grand St Quenis
Benisses de vouastro man
Lou pais e la campagno."

(à suivre)

CHRONIQUE MUNICIPALE



RESTAURANT SCOLAIRE

Le prix des tickets cantine sera de 13F le repas pour la prochaine rentrée scolaire.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Les prix syndicaux ne sont pas encore fixés. Le montant de la participation parentale se situera très certainement à 380 F par an et par enfant.

Les modalités de paiement seront les suivantes :

- pour 1 enfant : un paiement en septembre
- pour 2 enfants : paiement échelonné sur 2 mois
- pour 3 enfants : paiement échelonné sur 3 mois (etc...)

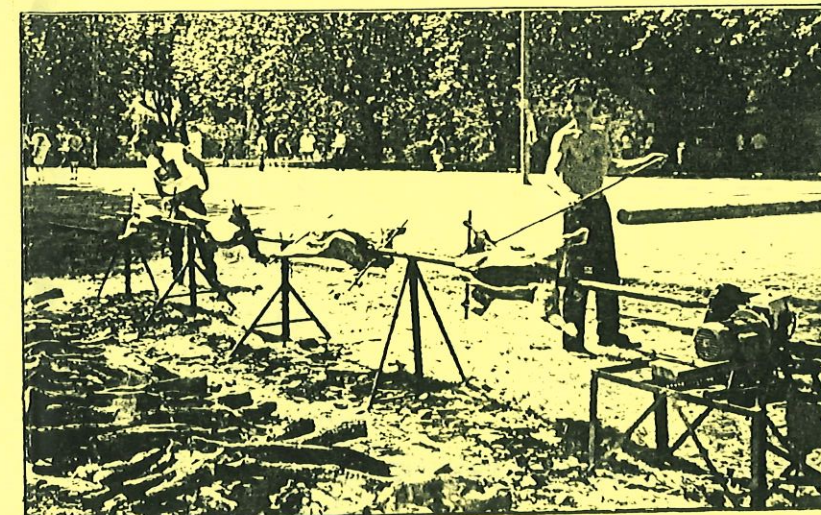


ECOLES

La Commune envisage une garde des enfants scolarisés : de 07 H 30 à 08 H 30 et de 16 H 30 à 17 H 00.

Ce service serait assuré par du personnel rémunéré et destiné à permettre aux parents travaillant (par exemple à TOULON) d'inscrire leurs enfants à l'école de STE ANASTASIE.

Actuellement et conformément à la loi, les communes d'accueil d'enfants scolarisés dans leur école publique (TOULON) nous demandent une participation annuelle destinée aux frais de fonctionnement de leur établissement (environ 1 600 F par enfant).



S'il est une véritable ouverture estivale, c'est bien notre traditionnelle méchoui de la Saint-Jean, préparé de main de maître par Marcel COLIN, Michel AUDIBERT et quelques autres compères du Comité des Fêtes. Ce premier repas sous les platanes fut apprécié de tous. Comme à l'accoutumé, il s'achève "à la veillée" par une sympathique macaronade.

LA VIE ASSOCIATIVE

AU BORD DE L'ISSOLE, LE REPAS DES RANDONNEURS

Le dimanche 30 juin a eu lieu, comme chaque année, le repas en plein air des randonneurs pédestres. Ils étaient trente-deux, heureux de se trouver réunis, encore une fois, avant l'arrêt forcé des marches hebdomadaires, durant les mois de chaleur intense.

A l'ombre des grands arbres, après qu'un excellent repas froid leur fut servi, place fut faite aux chansons, aux rires, à la danse...et aux boules.

En se disant un "au-revoir" joyeux, on se donna rendez-vous au 3 septembre prochain, date de la reprise.



Les randonneurs besognant
des mandibules
sur les bords de l'Issole.



LES BOUCLES DE L'ISSOLE

Samedi 20 juillet, se déroulera la course pédestre des Boucles de l'Issole.

Les organisateurs demandent instamment aux propriétaires de chiens d'attacher ou d'enfermer leurs animaux ce jour-là.

Les chiens errants risquent de provoquer des chutes graves parmi les coureurs en plein effort, qui ne peuvent avoir les réflexes suffisants pour éviter un obstacle inattendu.

RESTAURANT PIZZERIA
"LA GUINGUETTE"
MAISON COLL
TEL. 94.722367



FOOT-BALL

Une permanence sera assurée le mercredi 24 juillet 1991 de 18 H à 21 H à la salle polyvalente de STE ANASTASIE, pour l'inscription des joueurs et joueuses, nés entre le 01/08/75 et le 31/07/86, ainsi que les dirigeants désirant oeuvrer au sein du club pour la saison 91/92.

Pièces à fournir à l'inscription :

- une fiche individuelle d'état civil (joueurs et dirigeants)
 - deux photos d'identité récentes (joueurs et dirigeants)
 - une autorisation parentale (délivrée sur place, remplie et signée obligatoirement par les parents) (joueurs)
- Le club pourra ainsi établir les cartes de membres licenciés, ouvrant droit à :
- la licence fédération française de football

L'UNITE DE SECURITE CIVILE N°7

A STE ANASTASIE



Samedi 6 juillet, STE ANASTASIE accueillait l'Unité de Sécurité Civile N°7 de BRIGNOLAS (U.I.I.S.C/7)

Le Colonel SCABELLO, Commandant cette Unité qui avait participé, il y a un an, à la lutte contre le grave incendie du massif de St Quinis, répondait ainsi à une invitation de notre commune.

Après une présentation au Drapeau du nouveau contingent 91/06, le Colonel SCABELLO décorait de la Médaille Militaire à M. Pierre LALANDEC, Conseiller Municipal.

Après quelques allocutions, dont celle de M. Jacques CESTOR, Vice Président du Conseil Général, le Maire remerciait et félicitait chaleureusement les hôtes de STE ANASTASIE.

Un vin d'honneur offert à tous les participants mettait un terme à cette sympathique manifestation.



ECOLE DE MUSIQUE

Dans le cadre du "Pays Brignolais" nous participons depuis 2 ans à l'élaboration, quelquefois laborieuse, d'un projet commun d'école de musique.

A ce stade, une chance de création d'un cours de piano et de solfège existe pour la rentrée de septembre.

Le montant de la participation communale est actuellement l'objet de nos discussions. Celui des familles serait probablement du même niveau que ceux pratiqués à CARNOULES et à GAREOULT.

Les parents intéressés peuvent prendre contact avec Mme LAURENT, Adjoint, chargé de la culture (94.72.24.34.).



DANS LE CORPS ENSEIGNANT

Monsieur VERGNAUD vient d'être nommé, à l'occasion des dernières mutations, Directeur de l'école primaire du village. Résident de notre commune depuis plusieurs années, il exerçait jusqu'alors à GAREOULT. Nous lui souhaitons plein de succès dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur LAMBERT est, lui, nommé à GAREOULT, après une seule année passée à STE ANASTASIE.

Nous voulons croire qu'il emportera le meilleur souvenir de son séjour parmi nous. Avec la création d'un poste supplémentaire à l'école maternelle et la nomination de Monsieur VERGNAUD à l'école primaire, ce sont deux nouveaux enseignants que notre village accueillera.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE

COMMUNAL DU 15 JUIN AU 15 JUILLET

- Réalisation d'un réseau d'assainissement de la Rue Garnier (115 m) par l'entreprise CODONNEL. Ce réseau a été fait conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 1991.
- Tonte du terrain de football et entretien
- Couverture et fermeture de la lampisterie Place de la Gare.
- Préparation des festivités. Plusieurs journées de travail de l'équipe municipale y ont été consacrées.
- Effaçage des graffiti.
- Traçage des emplacements de parking Rue Notre Dame (achèvement).
- Mise en place de 3 bornes Place St Just. Ces bornes sont destinées à interdire le stationnement de voitures et permettre le passage de la benne à ordures.
- Reprise de la mise en place de panneaux de signalisation.



Mise en place d'un poteau-incendie



MARIAGE

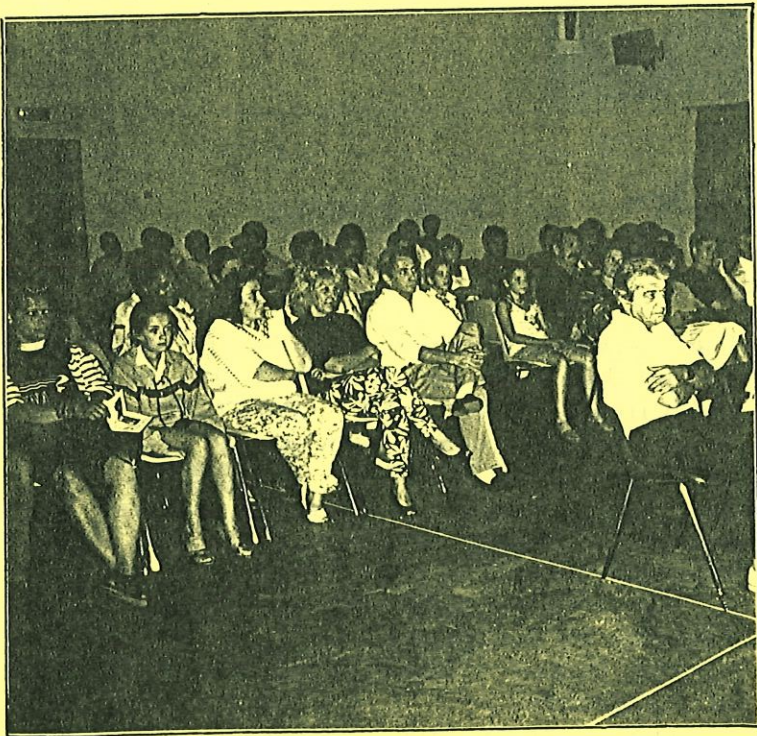
Le 26 juin, le Maire, assisté de Mme TORRENTE, Secrétaire de Mairie, a uni par les liens du mariage MAZZURCO Antonin et GRANDZYK-VILUS Marguerite. Aux nouveaux époux, tous nos voeux de félicité.

CONCERT DE JAZZ

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, samedi dernier 29 juin, le groupe "PROLIXE" de CAMPS-LA-SOURCE. Avec talent et beaucoup d'enthousiasme, ils ont transporté, durant cette soirée, tous les amateurs de jazz. Les 3 mucisiens composant cette formation se sont réunis depuis 1 an environ, pour notre plaisir et se complètent de façon parfaite. Bruno LICCIARDI, pianiste, sortant du conservatoire de jazz de MARSEILLE, a travaillé durant durant plusieurs années à PARIS. Il crée, en 1987, une musique originale pour un aquarium à LA ROCHELLE. Il nous revient en 1989. Olivier LONG, bassiste, participe, depuis l'âge de 15 ans à des concerts de jazz. Entré également au conservatoire de jazz de MARSEILLE, il termine 1er nommé de la



classe de jazz. Il est le fils de M. et Mme EPOIS, Kinésithérapeute à STE ANASTASIE. Philippe MEJEAN, le batteur, a exercé ses talents durant plusieurs années dans la région lyonnaise, avant de venir s'installer à LORGUES avec sa famille. C'est en expert qu'il complète la cohésion de ce groupe sympathique et plein de talent. Enfin, Jacky DUVERNAY, s'occupe, avec compétence et efficacité du management du groupe. Nous tenons à signaler également que, si leur répertoire de jazz comprend des morceaux classiques (CARTER, DAVIS, PASTORIUS etc...) il est heureusement complété par des compositions originales de Bruno LICCIARDI, le pianiste du groupe. Souhaitons à "PROLIXE" une réussite rapide, correspondant au talent et à l'enthousiasme de ses membres.



PETITE ANNONCE

A vendre : table salle manger 120x90 + verre de protection + 2 rallonges. Prix 700 F. Tél.94.72.22.81.

LA GRANDE VADROUILLE



Le groupe, sur l'Aire de Béjaou dans la forêt de ROCBARON, prêt à prendre le repas de midi apporté sur place par les soins de la mairie.

Cette année, ce ne fut pas une petite promenade aux alentours du village ! Jeudi matin, dès 8 heures, les parents apportaient en mairie de gros baluchons de draps et couvertures pour leurs petits qui devaient découcher. Organisée minutieusement par les enseignants et les parents d'élèves, cette sortie ne fut pas commune ! Départ du village à 8 heures 30 pour une vraie randonnée à travers la montagne, direction plein sud par pistes et sentiers. Objectif : le gîte de Cante-Perdrix à PUGET-VILLE, une marche de 13 Km ! Il fait chaud mais les petites jambes tricotent allègrement, oubliant fatigue et soleil. Après une nuit de repos au gîte, dans l'excitation et la joie sans nuance de cet âge-là, ce fut le retour vers Tasie où les parents, bien avant l'heure prévue, attendaient notre colonne de marcheurs.

PANNE SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE
Samedi 6 juillet, à leur réveil, certains d'entre nous ont eu la désagréable surprise d'être privés d'eau. L'origine de cette défaillance, rapidement élucidée, était une panne électrique à la station de pompage de GAREOULT. Après une rapide réparation, tout est redevenu normal en fin de matinée.

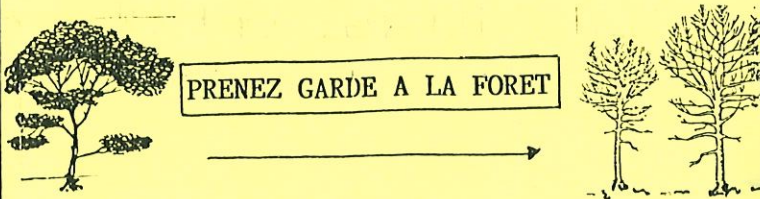
NUMEROS D'APPEL TELEPHONIQUE
S.E.E.R.C (EAU) ET E.D.F.

S.E.E.R.C.	téléphone
Semaine	
16/07 au 22/07	94.33.92.59.
23/07 au 29/07	94.72.20.88.
30/07 au 05/08	94.80.83.97.
06/08 au 12/08	94.86.36.79.
13/08 au 19/08	94.33.92.59.
20/08 au 26/08	94.86.47.94.
27/08 au 02/09	94.72.20.88.
03/09 au 09/09	94.80.83.97.
10/09 au 16/09	94.86.36.79.

E.D.F. 94.36.14.77.
En cas d'incendie ou de panne sur les réseaux d'eaux et d'électricité, appeler directement ces numéros.

PEINTURE
MICHEL TORRENTE
CHEMIN DE CANDY
Tel. 94 72 22 14

PRENEZ GARDE A LA FORET



FETE DES ECOLES

Le samedi 29 juin, enseignants et parents avaient organisé la fête des écoles à la salle polyvalente. Bénéficiant d'un temps magnifique, cette fête a connu un grand succès auprès de toute la population.

De nouveaux jeux ont reçu l'approbation des enfants qui n'ont pas pour autant oublié de participer à la traditionnelle pêche à la ligne.

Les enfants de maternelle et de primaire avaient préparé un spectacle : théâtre, chants et danses étaient au programme et ont reçu de très nombreux applaudissements. Clôture d'une année scolaire riche en activités variées, cette manifestation renforçait les liens créés au fil des mois entre l'équipe enseignante, les enfants et les parents d'élèves.



Cour de la salle polyvalente :
divertissements et jeux.



L'assistance pendant
le spectacle.

LA VIE AU VILLAGE

BAPTEME

Le lundi 6 juillet à 10 H 30 a été célébré à la mairie, le baptême républicain de Sylvain CLEMENT, résidant Côtes de Masséou à STE ANASTASIE.

Le baptême civil tire ses origines d'un discours de l'agent national de la commune de PARIS, prononcé à la convention Nationale, dans la séance du 25 Floréal, An II (22 mai 1794), au nom du Conseil Général de la Commune, ainsi que du discours du même agent national du 19 juillet 1794, devant la même Convention Nationale, qui fut à l'origine des institutions laïques de l'état civil.

Toutes nos félicitations à M. et Mme CLEMENT et nos vœux à Sylvain.



IMPOTS

Taxes d'habitation

Impôts fonciers

La direction des Services Fiscaux du VAR nous invite à porter à votre connaissance que les dates limites de paiement des taxes foncières et d'habitation seront modifiées, afin d'alléger la charge incombant à l'Etat au titre des avances mensuelles de recettes versées aux collectivités locales.

Cette année, dans le VAR, ces dates seront les suivantes :

- Taxes Foncières :15/10/91
- Taxes d'Habitation :15/11/91
ou :15/12/91

Ainsi, seule la date limite relative aux taxes foncières se trouve modifiée.

NUMEROTATION DES MAISONS

SUR LES CHEMINS

Le travail de numérotation des maisons des écarts de la commune est terminé.

Les "numéros de maisons" blancs sur fond vert, sont commandés et devraient être livrés fin juillet-début août.

Ils seront remis aux personnes qui satisfont aux conditions définies dans l'imprimé portant l'intitulé de leur adresse remis dans leur boîte aux lettres, et qui souhaitent les placer elles-mêmes.

Les autres numéros seront placés ultérieurement par les agents municipaux selon leur disponibilité.

REFECTION DES

CHEMINS ET RUES

Un contretemps malheureux vient retarder le début des travaux de réfection prévus sur les chemins et dans les rues du village. La personne chargée de passer le marché public des travaux retenus par le Syndicat Intercommunal des Chemins -qui regroupe 8 communes- a été victime d'un accident de la circulation.

De ce fait, les formalités obligatoires n'ayant pas été faites dans les délais retenus, le début des travaux ne peut être envisagé avant la fin du mois de septembre.

La Vidaresse ***

CAMPING CARAVANING

DI5 83136 S^{te} ANASTASIE sur ISSOLE

Tel : 94-72-21-75

ORDURES MENAGERES

D'aucuns s'obstinent à jeter dans les conteneurs à déchets des objets métalliques tels que chaises pliantes, vélos d'enfants, outils électriques à main, parasols...

Les éboueurs sont obligés de les enlever des conteneurs et de les déposer à côté de ceux-ci où ils attendent le ramassage mensuel des "monstres".

Il est rappelé que ces objets ne sont pas des ordures ménagères et risquent d'endommager le système de tassement de la benne à ordures.

Comme cela a été écrit dans le précédent bulletin municipal, ces objets, trouvant place dans un coffre de voiture, doivent être transportés par leur propriétaire à la décharge intercommunale de LA ROQUEBRUSSANNE.

Celle-ci se trouve à 5 Km de GAREOULT sur la route GAREOULT-MEOUNES. A 4 Km après GAREOULT, prendre à droite en direction de LA ROQUEBRUSSANNE.

Nous soulignons que l'entretien et la réparation de la benne à ordures incombent à la Mairie ; toute remise en état se répercute, par conséquent, sur la redevance "ordures ménagères".

EMPLOI DU FEU

Entre le 1er juin et le 15 octobre, l'emploi du feu est soumis à autorisation.

- A plus de 200 mètres de la forêt (imprimé N°2)

- En tous lieux (imprimé N°3)

Les demandes d'autorisation ou de dérogation doivent être déposées en Mairie, au moins une semaine avant la date prévue.

VOUS VOULEZ VENDRE
ACHETER
TOUTES TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
PATRICK LEPAGE
Tel. 94.722369